

NOTE DE SERVICE N° 14

Les notes de service rassemblent les informations administratives et organisationnelles indispensables au bon fonctionnement du service. Elles doivent être communiquées et émargées par l'ensemble des personnels de l'école : les enseignants, les membres du RASED, les titulaires-remplaçants et les enseignants assurant les compléments de service. Je remercie les directrices et directeurs d'y veiller.

(À faire émarger avec mention « lu et pris connaissance »)

Réf : IEN-MRO/NS/14-21-22

**Inspection de l'Education Nationale
Centre commercial Makoupy
97351 Matoury**

Circonscription de Matoury1/Régina/Oyapock

Téléphone : 05.94 27 19 85

Mel : secretariat.9730457j@ac-guyane.fr

IEN : **Thierry DE LACAZE**

Mel : tde-lacaze@ac-guyane.fr

Dossier suivi par :

Marie-Claude COTREBIL, directrice d'école

Mel : M-Claude.Cotrebil@ac-guyane.fr

Christian AMUSANT, directeur d'école

Mel : Christian.Amusant@ac-guyane.fr

Sabine DESIR-DEDE, CPC G

Mel : Sabine.Desir1@ac-guyane.fr

Matoury, le 30 août 2021

L'inspecteur de l'Education nationale

A

**Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les Enseignants,
Mesdames et Messieurs les Enseignants
Spécialisés et Psychologues des RASED
des écoles de la circonscription Matoury1-
Régina-Oyapock**

Objet : Dispositif « Devoirs Faits »

Références :

- Vadémécum « Devoirs Faits » :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2017/80/4/vademecum_devoirs_faits_edusc_ol_800804.pdf
- Circulaire de rentrée 2021

J'encourage les enseignants titulaires et contractuels à se porter volontaires pour encadrer le dispositif « Devoirs faits » de leur école ou d'une autre école de la circonscription. Les directions d'école me feront parvenir leur projet « Devoirs faits » et « Accompagnement éducatif » dès la mi-septembre pour avis et transmission au service académique. Les activités devraient pouvoir commencer dès la fin du mois de septembre.

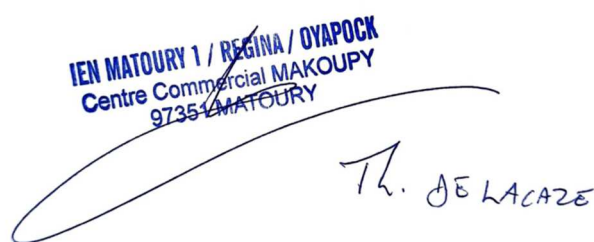
J'insiste sur fait que « "Devoirs faits" est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées » par le maître ou la maîtresse de sa classe. Ce dispositif participe à la prise en charge de la difficulté scolaire mais n'a pas les mêmes visées que les APC, le PPRE. « "Devoirs faits" n'est pas un cours supplémentaire. » C'est un travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants de la classe, s'intégrant aux enseignements dispensés en classe. Si, un élève éprouve des difficultés liées à ce que qu'il n'a pas compris en classe, l'enseignant volontaire va revenir sur la notion. Ce dispositif vise à apprendre à l'élève à gagner en autonomie face à son travail personnel (donner du sens à son travail personnel et s'organiser pour le faire).

Dès le début de l'année, en conseil de cycles, il convient que l'équipe pédagogique fixe les modalités de mise en œuvre de « Devoirs faits », en cohérence avec le projet d'école :

- Taille des groupes d'élèves (tenir compte du nombre d'enseignants volontaires : un enseignant d'une autre école peut intégrer le projet « Devoirs Faits »).
- Tâches (application, mémorisation, production, ...) des élèves concernés : pour cela, mener une réflexion collective à la question du travail personnel de l'élève du CP au CM2.
- Communication des modalités et des objectifs du dispositif « Devoirs faits ».

Les enseignants volontaires du dispositif « Devoirs faits » n'ont pas de préparations à effectuer. Ils soutiennent les élèves en les guidant. Ils leur donnent des conseils méthodologiques pour gagner en autonomie face à leurs leçons.

L'équipe de circonscription reste à la disposition des équipes d'école en cas de besoins.



IEN MATOURY 1 / REGINA / OYAPOCK
Centre Commercial MAKOUY
97351 MATOURY

Th. DE LACAZE

Thierry DE LACAZE
*Inspecteur de l'Education Nationale CCPD
Matoury1-Régina-Oyapock*